

GE_GERICHTE A/4114/2008 vom 2. Juni 2009

GE Cour de justice, 2009-06-02, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_4114_2008

FR: GE_GERICHTE A/4114/2008 du 2 juin 2009

IT: GE_GERICHTE A/4114/2008 del 2 giugno 2009

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 02.06.2009
A/4114/2008

A/4114/2008 ATAS/714/2009 du 02.06.2009 (LCA) , RETIRE RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/4114/2008 ATAS/714/2009 ARRET DU TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES Chambre 6 du 2 juin 2009 En la cause Monsieur B _____, domicilié à Conches recourant contre GALENOS ASSURANCE-MALADIE ET ACCIDENTS, Militarstrasse 36, Postfach, 8023 Zürich intimé Vu le courrier de M. B _____ du 7 novembre 2008, Vu la réponse de GALENOS assurance-maladie et accidents du 21 novembre 2008; Vu le courrier de GALENOS assurance-maladie et accidents du 26 janvier 2009, indiquant établir un décompte sur la base des factures originales afin de procéder au remboursement des factures de M. B _____; Attendu que par courrier du 5 mai 2009, M. B _____ a déclaré qu'il convenait de clôturer le cas, et par conséquent, retirait son recours; Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle. PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL CANTONAL DES ASSURANCES SOCIALES : Prend acte du retrait du recours. Raye la cause du rôle. La greffière Nancy BISIN Le Président suppléant : Georges ZUFFEREY Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.